



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°82-2022-060

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2022

Sommaire

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des populations / Pôle Protection des Populations / Service
Sécurité Sanitaire des Aliments**

82-2022-07-13-00004 - Arrêté préfectoral portant sur l'abrogation de
l'arrêté préfectoral AP 82 DDETSPP 2022062400002 du 24 juin 2022
prononçant la fermeture de l'établissement de restauration Le Palais de
Montauban (2 pages)

Page 3

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
populations

82-2022-07-13-00004

Arrêté préfectoral portant sur l'abrogation de
l'arrêté préfectoral AP 82 DDETSPP
2022062400002 du 24 juin 2022 prononçant la
fermeture de l'établissement de restauration Le
Palais de Montauban



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
Service sécurité sanitaire des aliments

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° AP-82-DDETSPP-2022-06-08.....
PORTANT SUR L'ABROGATION DE L'ARRETE PREFECTORAL
AP- 82-DDETSPP-2022-06-24-00002 du 24 juin 2022
PRONONCANT LA FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT DE RESTAURATION
LE PALAIS DE MONTAUBAN**

sis 1270 Avenue de toulouse 82000 MONTAUBAN

géré par madame Xiaoying Li (Mu) (SIRET 824 681 027 000 10)

La préfète de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le règlement (CE) n°178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;

Vu le règlement (CE) n°852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des aliments ;

Vu le règlement (CE) n°2073/2005 de la Commission du 15 novembre 2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.233-1, II. 3° qui autorise le préfet, en cas de nécessité, à fermer tout ou partie de l'établissement ;

Vu les dispositions des articles L.121-1 et L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant ;

Vu le rapport n°22-052594 de l'inspection réalisée les 11 et 12 juillet 2022, par le service sécurité sanitaire des aliments de la DDETSPP, dans l'établissement LE PALAIS DE MONTAUBAN géré par Madame Xiaoying Li (Mu) (SIRET 824 681 027 000 10) sis 1270 Avenue de Toulouse 82000 MONTAUBAN et les constats de non-conformités relevés ;

Vu l'arrêté préfectoral n°AP- 82-DDETSPP-2022-06-24-00002 du 24 juin 2022 prononçant la fermeture administrative de l'établissement de restauration LE PALAIS DE MONTAUBAN géré par

Préfecture de Tarn-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - BP 779 - MONTAUBAN CEDEX
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Tél. 05 63 22 82 00
Fax 05 63 93 33 79
Mél : prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame Xiaoying Li (Mu) (SIRET 824 681 027 000 10) sis 1270 Avenue de Toulouse 82000 MONTAUBAN et les constats de non-conformités relevés ;

Considérant que l'inspection vétérinaire des 11 et 12 juillet 2022 de l'établissement LE PALAIS DE MONTAUBAN à MONTAUBAN a permis de constater que les mesures correctives ont été mises en œuvre pour remédier aux non-conformités ;

Sur proposition de Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° **AP-82-DDETSPP-2022-06-24-00002 du 24 juin 2022** prononçant la fermeture administrative de l'établissement de restauration LE PALAIS DE MONTAUBAN géré par madame Xiaoying Li (Mu) (SIRET 824 681 027 000 10) sis 1270 Avenue de Toulouse 82000 MONTAUBAN est abrogé à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Le niveau d'hygiène de l'établissement de restauration LE PALAIS DE MONTAUBAN géré par madame Xiaoying Li (Mu) (SIRET 824 681 027 000 10) sis 1270 Avenue de Toulouse 82000 MONTAUBAN sera publié avec la mention « niveau d'hygiène satisfaisant » sur le site internet et l'application mobile alim-confiance.gouv.fr et affiché de manière volontaire dans ledit établissement.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture, sous-préfète de l'arrondissement de Montauban, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne, le directeur départemental de la sécurité publique de Tarn-et-Garonne, la Maire de Montauban sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant, Madame Xiaoying Li (Mu).

Fait à Montauban, le 13 juillet 2022

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental adjoint



Christophe THINET